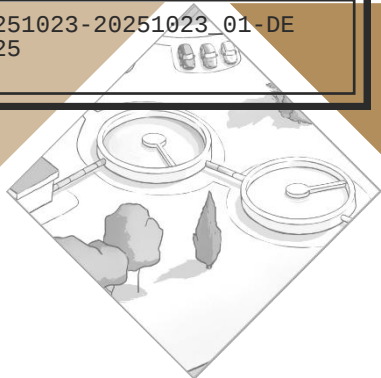




RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC Assainissement collectif

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COEUR DE CHARENTE

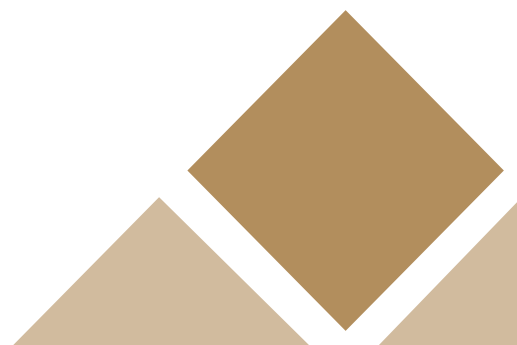
Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi par



Sur la base des données transmises par la collectivité et le délégataire



Sommaire

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	5
1.2.1. Les contrats	5
1.2.2. Les avenants	5
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	7
1.5. Volumes facturés	8
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	9
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	9
1.8. Bilan d'activités du SPAC 2024	10
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	11
1.10. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	13
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	14
2.1. Modalités de tarification	14
2.1.1. Tarifs domestiques	14
2.1.2. Tarifs non domestiques	15
2.2. Facture d'assainissement type d'un abonné domestique	16
2.3. Recettes	17
3. Indicateurs de performance	20
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	20
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	20
3.3. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	23
3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	23
3.5. Indice de connaissance des rejets (255.3)	24
4. Financement des investissements	25
4.1. Montants financiers	25
4.2. État de la dette du service	26
4.3. Amortissements	26
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement	27
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	27
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27

AR Prefecture

016-200072023-20251023-20251023_01-DE
Reçu le 29/10/2025

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

28

6.1. Régie

28

6.2. Mansle

29

6.3. Pays d'Aigre

30

6.4. Global

31

I. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CDC (Communauté De Communes) COEUR DE CHARENTE
- **Communes desservies** : AIGRE, AMBÉRAC, ANAIS, AUNAC-SUR-CHARENTE, AUSSAC-VADALLE, BARBEZIÈRES, BESSÉ, CELLEFROUIN, CELLETES, LA CHAPELLE, CHARMÉ, CHENON, COULONGES, ÉBRÉON, FONTCLAIREAU, FONTENILLE, FOUQUEURE, LES GOURS, JUILLÉ, LICHÈRES, LIGNÉ, LONNES, LUPSAULT, LUXÉ, MAINE-DE-BOIXE, MANSLE, MONTIGNAC-CHARENTE, MOUTON, MOUTONNEAU, NANCLARS, ORADOUR, PUYRÉAUX, RANVILLE-BREUILLAUD, SAINT-AMANT-DE-BOIXE, VAL-DE-BONNIEURE, SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, SAINT-FRAIGNE, SAINT-FRONT, SAINT-GROUX, LA TÂCHE, TOURRIERS, TUSSON, VALENCE, VARS, VENTOUSE, VERDILLE, VERVANT, VILLEJOUBERT, VILLOGNON, VOUHARTE, XAMBES

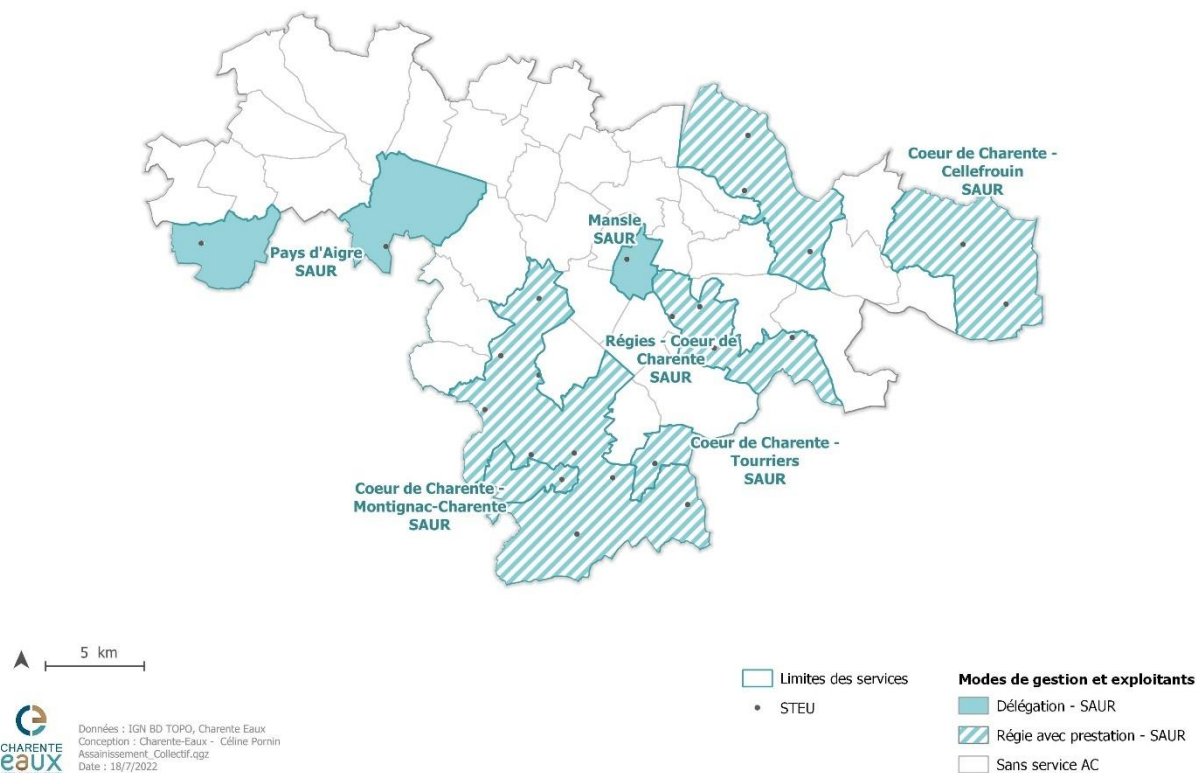
CC Coeur de Charente - TERRITOIRES DES SERVICES



- **Modes de gestion** :

Entité de gestion	Mode de gestion
Anais	Régie avec prestataire de service
Aunac-sur-Charente	
Cellefrouin	
Chenon-Chenommet	
Coulonges	
Nanclars	
Puyréaux	
Montignac-Charente	
Saint-Amant-de-Boixe	
Saint-Angeau (Cne déléguée de Val-de-Bonnieure)	
Saint-Front	
Tourriers	
Vars	
Villognon	
Vouharte	
Xambes	
Mansle	Affermage
Pays d'Aigre (Aigre, Verdille)	Affermage

CC Cœur de Charente - EXPLOITANTS - 2022



1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Entité de gestion	Mode de gestion	Prestataire	Début de contrat SAUR	Fin de contrat SAUR
Anais	Régie avec prestataire de service	SAUR	1 Juillet 2022	30 Juin 2026
Aunac-sur-Charente				
Cellefrouin				
Chenon-Chenommet				
Coulonges				
Nanclars				
Puyréaux				
Saint-Amant-de-Boixe				
Saint-Angeau (Cne déléguée de Val-de-Bonnieuire)				
Saint-Front				
Tourriers				
Vars				
Villognon				
Vouharte				
Xambes				
Montignac-Charente				

Entité de gestion	Mode de gestion	Exploitant	Début de contrat	Fin de contrat
Mansle	Affermage	SAUR	01 Janvier 2023	31 décembre 2027
Pays d'Aigre (Aigre, Verdille)	Affermage	SAUR	01 Janvier 2016	31 décembre 2027

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Pays d'Aigre SAUR 2016 (Pays d'Aigre (Aigre, Verdille))		
Avenant 1	01/01/2018	Transfert de compétence - TVA - Autofacturation
Avenant 2	01/01/2019	Intégration de 3 nouvelles zones de collecte (Saint Mexant, l'Ouche et Germeville) Augmentation des impôts (CFE), ajout indicateur impayés, modification rémunération
Mansle SAUR 2023		
Avenant 1	26/04/2024	Conditions d'indexation du tarif de base du Concessionnaire

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

- **Contrats d'affermage**

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Prestation	Tâche
Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien/exploitation des installations
Gestion des abonnés	Accueil des usagers (physique, téléphonique et dématérialisé), facturation, traitement des doléances client
Entretien	Des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration
Renouvellement	Des collecteurs < 6 ml, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	Curage hydrodynamique, traitement des boues, entretien des espaces verts (Mansle les fontaines)

La collectivité prend en charge :

Prestation	Tâche
Renouvellement	Des collecteurs > 6 ml, de la voirie, du génie civil

- **Prestation de service**

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Prestation	Tâche
Gestion du service	Interventions de dépannage en urgence dans les périodes d'astreintes
Entretien	Des postes de relèvements (hydrocurage, opération annuelle de maintenance des équipements électromécaniques (contrôles électriques, des appareils...), hydrocurage préventif du réseau, contrôles réglementaires des armoires électriques) y compris ceux des stations d'épuration

La collectivité prend en charge :

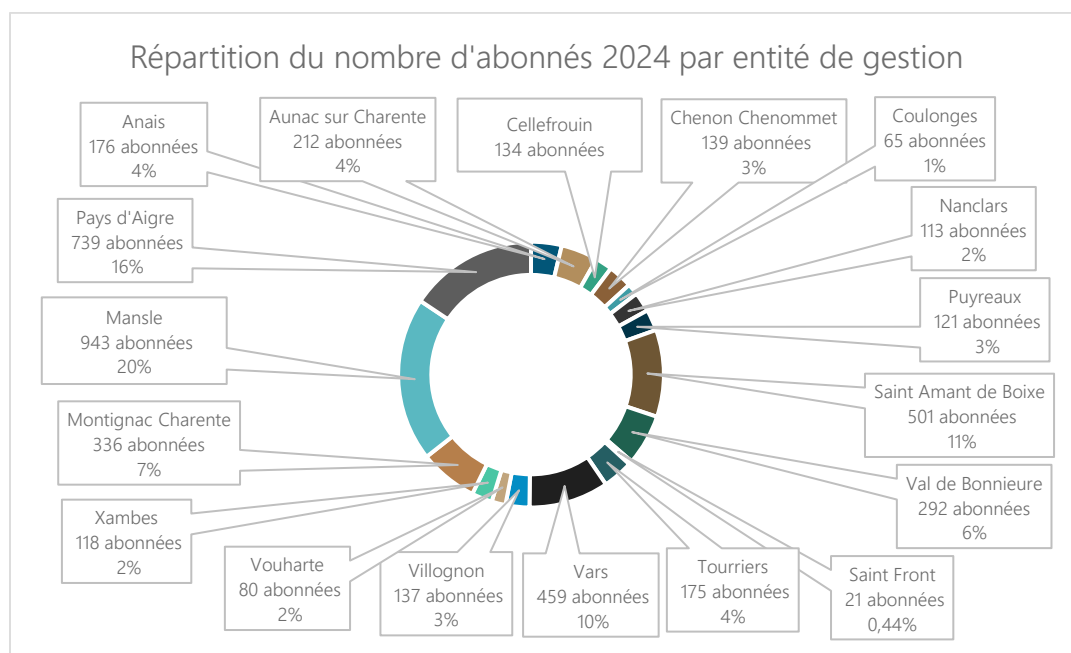
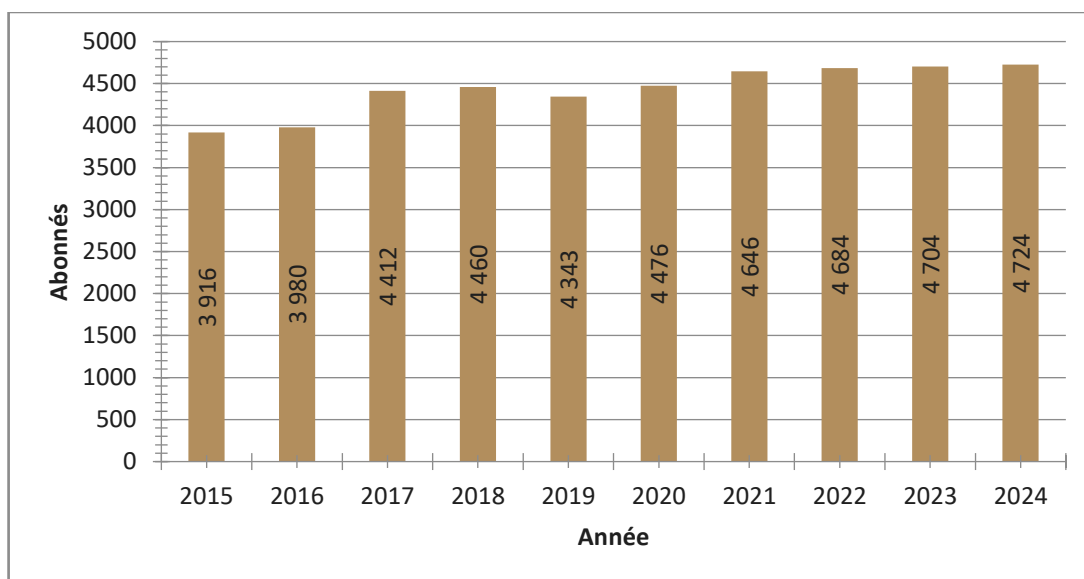
Prestation	Tâche
Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien courant des installations
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Renouvellement	Des collecteurs, des postes de relèvement, des équipements électromécaniques, des stations d'épurations
Entretien	Entretien courant des postes et des stations d'épurations, gestion des boues

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2024, le service public d'assainissement collectif a desservi **4 724** abonnés représentant une population de **11 423** habitants ⁽¹⁾ (soit **2,42** habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2023	4 704 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2024	4 724 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2024	4 724 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2024	1 abonnés
Variation en %	0,43 %

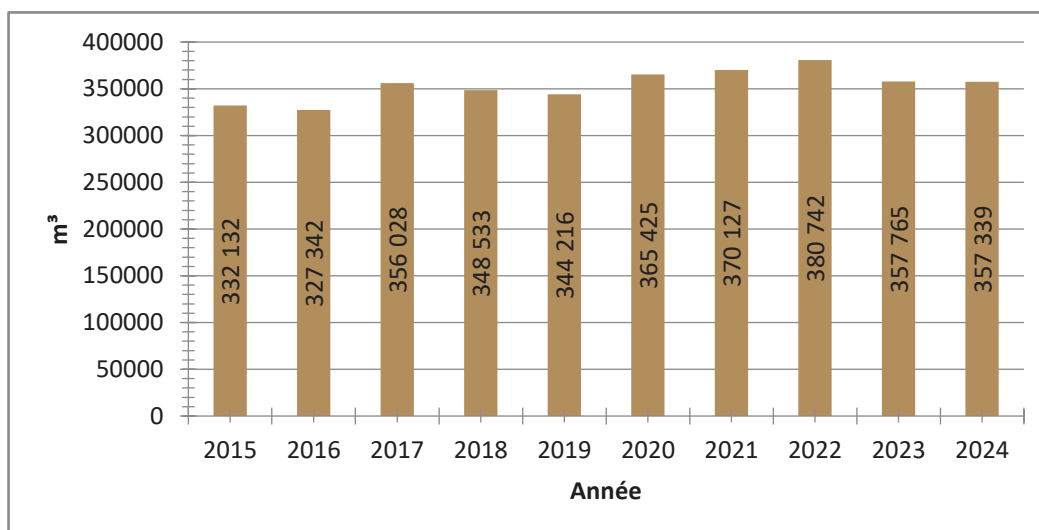
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **45,67** abonnés/km pour l'année 2024.

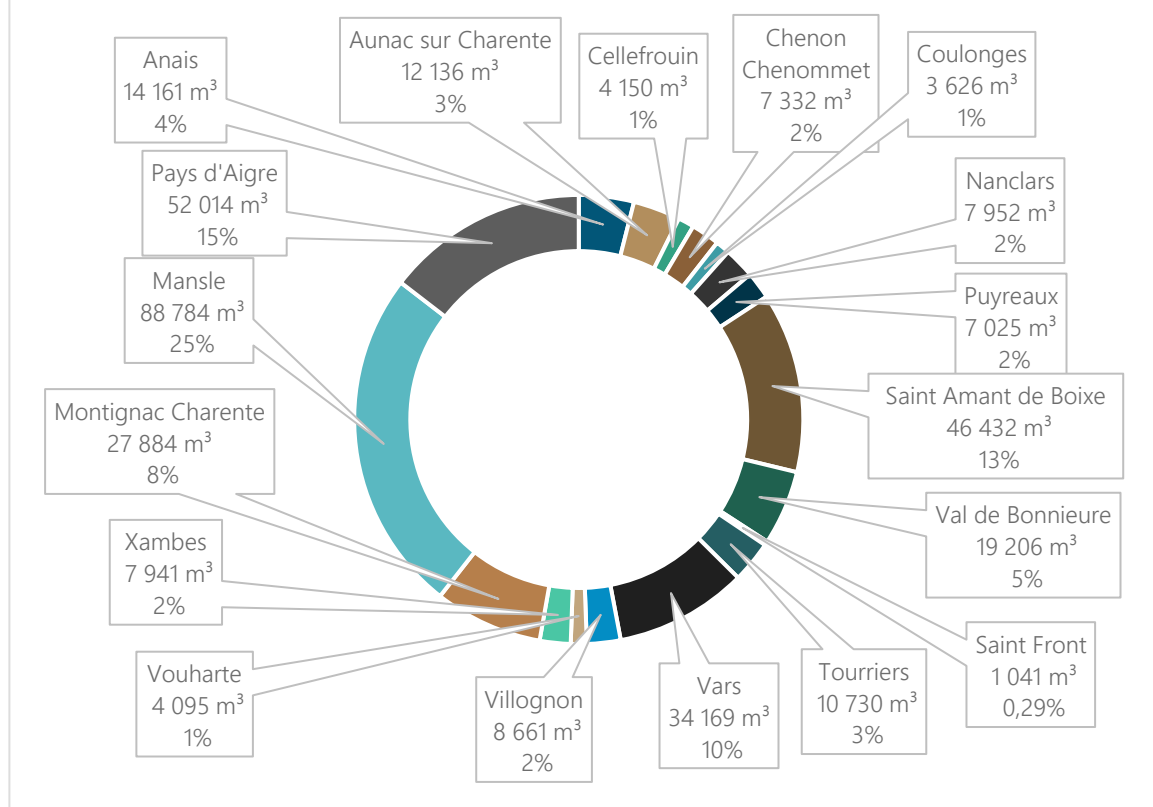


¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2023 (m ³)	Volumes facturés en 2024 (m ³)	Variation en %
Abonnés domestiques	-	352 244	-
Abonnés non domestique	-	5 095	-
Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	357 765	357 339	-0,12



Répartition des m³ facturés 2024 par entité de gestion

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 en 2024 (1 en 2023)

Industriel	Date de début	Date d'échéance
Leroy Somer	04/02/2006	03/06/2016 puis renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 3 ans

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 0,00 km de réseau unitaire,
- 106,04 km de réseau séparatif d'eaux usées (y compris linéaire de refoulement),

Soit un linéaire de collecte total de 106,04 km (106,02 km en 2023).

1.8. Bilan d'activités du SPAC 2024

Dans le cadre de ses activités, le Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) de la collectivité a réalisé les missions suivantes :



Bilan Activités SPAC 2024

	Contrôle branchemen t	Contrôle branchemen t Vente	Conception demande branchemen	CU	DT/DICT - ATU
AIGRE	2	22	2	3	7
ANAI	2	4	2	0	14
AUNAC-SUR-CHAREN	0	10	0	1	8
CELLEFROUIN	0	3	0	0	11
CHENON-CHENOMM	0	4	0	0	10
COULONGES	0	4	0	1	1
MANSLE-LES-FONTA	2	21	2	4	
MONTIGNAC-CHARE	16	11	1	2	13
NANCLARS	0	2	0	0	4
ORADOUR	0	2	0	0	5
PUYRÉAUX	0	3	0	1	4
SAINT AMANT DE BO	5	15	0	3	14
SAINT FRONT	0	0	0	0	3
TOURRIERS	1	2	3	1	10
VAL DE BONNIEURE	0	4	5	2	12
VARS	4	17	3	4	38
VERDILLE	1	2	0	1	3
VILLOGNON	2	7	0	0	8
VOUHARTE	0	2	0	0	8
XAMBES	0	3	0	0	3
TOTAL	35	138	18	23	176
	173				

1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Caractéristiques générales des stations :

APS : Arrêté Préfectoral Spécifique et AM : Arrêté Ministérielle

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Anais						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Anais	0516011V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	350	APS du 01 Décembre 2006	Infiltration
Aunac-sur-Charente						
Station d'épuration communale	Aunac-sur-Charente	0516023V001	Traitement biologique par Boues Activées	400	APS du 13 Octobre 2014	La Charente
Cellefrouin						
Station d'épuration "Chavagnac"	Cellefrouin	0516068V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	170	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration "Le Bourg" nouvelle Steu	Cellefrouin	0516068V004	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux 1 étage recirculé	120	AM du 21 Juillet 2015	Le Son
Chenon-Chenommet						
Station d'épuration Chenon-Chenommet "Le Bourg"	Chenon	0516094V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	470	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Coulonges						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Coulonges	051608V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	240	APS du 10 Janvier 2007	Infiltration, Filtre à sable
Montignac-Charente						
Station d'épuration de Montignac "Le Bourg"	Montignac Charente	0516226V001	Traitement biologique par Lagunage Naturel	800	AM du 21 Juillet 2015	La Charente
Nanclars						
Station d'épuration communale	Nanclars	0516241V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	280	AM du 21 Juillet 2015	Bassin d'infiltration
Puyréaux						
Station d'épuration "L'Age"	Puyréaux	0516272V002	Traitement biologique par Filtres à sables plantés de roseaux	65	APS du 17 Novembre 2006	Fossé
Station d'épuration "Le Bourg"	Puyréaux	0516272V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	230	APS du 17 Novembre 2006	Infiltration

AR Prefecture

016-200072023-20251023-20251023_01-DE
Reçu le 29/10/2025

Saint-Amant-de-Boixe						
Station d'épuration "La Fichère"	Saint-Amant-de-Boixe	051 6295V003	Traitement biologique par Filtrés plantés de roseaux	160	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration "Le Bourg"	Saint-Amant-de-Boixe	051 6295V002	Traitement biologique par Boues activées	800	AM du 21 Juillet 2015	Le Javard
Station d'épuration "Nitrat"	Saint-Amant-de-Boixe	051 6295V004	Traitement biologique par Filtrés plantés de roseaux	250	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Saint-Angeau (Cne déléguée de Val-de-Bonnieu)						
Station d'épuration communale "Saint-Angeau"	Val-de-Bonnieu	051 6300V001	Traitement biologique par Boues activées	800	AM du 21 Juillet 2015	La Bonnieu
Saint-Front						
Station d'épuration "Le Bourg"	Saint-Front	051 6318V001	Traitement biologique par Filtrés plantés de roseaux	60	AM du 21 Juillet 2015	Noue d'infiltration
Tourriers						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Tourriers	051 6383V002	Filtrés plantés de roseaux	680	APS du 02 Octobre 2014	Infiltration
Vars						
Station d'épuration "Le Bourg"	Vars	051 6393V002	Filtrés plantés de roseaux	1 300	APS du 19 Décembre 2007	La Charente
Villognon						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Villognon	051 6414V001	Traitement biologique par Filtrés plantés de roseaux	420	APS du 16 Décembre 2006	Infiltration
Vouharte						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Vouharte	051 6419V001	Traitement biologique par Filtrés plantés de roseaux	200	AM du 21 Juillet 2015	La Charente
Xambes						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Xambes	051 6423V001	Traitement biologique par Filtrés plantés de roseaux	350	APS du 06 Mars 2013	Bassin d'infiltration
Mansle						
Station d'épuration "Le Bourg"	Mansle	516206V002	Traitement biologique par Boues activées	4 400	APS du 03 Août 2007	La Charente
Pays d'Aigre (Aigre, Verdille)						
Station d'épuration AIGRE "Le Bourg"	Aigre	051 6005V003	Traitement biologique par Boues activées	2 200	APS du 17 Novembre 2011	L'Aume
Station d'épuration de VERDILLE "Le Bourg"	Verdille	051 6397V001	Traitement biologique par Filtrés plantés de roseaux	315	APS du 12 Avril 2013	Infiltration

m EH ou Equivalent-Habitant, unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues évacuées (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Aunac-sur-Charente		
Station d'épuration communale 0516023V001	3,20	3,38
Saint-Amant-de-Boixe		
Station d'épuration "Le Bourg" 0516295V002	15,80*	15,60
Saint-Angeau (Cne déléguée de Val-de-Bonnieu)		
Station d'épuration communale " Saint-Angeau" 0516300V001	6,96*	0,61
Mansle		
Station d'épuration "Le Bourg" 516206V002	41,34	50,90

* une partie des boues de 2022 ont été évacuée en février 2023

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

- **Anais, Aunac-sur-Charente, Cellefrouin, Chenon-Chenommet, Coulonges, Montignac-Charente, Nanclars, Puyréaux, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Front, Tourriers, Val-de-Bonnieu (Saint-Angeau), Vars, Villognon, Vouharte, Xambes**

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	106,00 €	108,00 €	1,89 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	2,07 €/m³	2,11 €/m³	1,93 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m³	-	-
Redevance performance du système d'assainissement	-	0,105 €/m³	-
Taux de TVA (1)	10 %	10 %	0,00 %

- **Système d'assainissement de Mansle (Mansle et écarts sur les communes de Fontclaireau, de Puyréaux et de Saint-Groux)**

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	48,12 €	48,54 €	0,87 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	1,106 €/m³	1,120 €/m³	1,27 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	57,88 €	59,46 €	2,73 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,964 €/m³	0,990 €/m³	2,67 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m³	-	-
Redevance performance du système d'assainissement	-	0,105 €/m³	-

AR Prefecture016-200072023-20251023-20251023_01-DE
Reçu le 29/10/2025

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Taux de TVA (1)	10 %	10 %	0,00 %

- Pays d'Aigre (Aigre, Verdille) :**

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	35,41 €	44,48 €	25,61 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,720 €/m³	0,895€/m³	24,31 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	70,59 €	63,52 €	-10,02 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	1,350 €/m³	1,215 €/m³	-10,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m³	-	-
Redevance performance du système d'assainissement	-	0,105 €/m³	-
Taux de TVA (1)	10 %	10 %	0,00 %

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public

Tarif	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025
Frais d'accès au service	0,00	0,00
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) (1)	500,00	500,00
Participation aux frais de branchement	0,00	0,00
Tarif d'un contrôle de branchement (€ H.T)	0,00	0,00
Autres Tarif éventuelles (€ H.T) dans le cadre d'une vente immobilière	100,00	100,00

2.1.2. Tarifs non domestiques

- Système d'assainissement de Mansle (Mansle et écarts sur les communes de Fontclaireau, de Puyréaux et de Saint-Groux) : LEROY SOMER**
Convention spéciale de déversement en cours.

2.2. Facture d'assainissement type d'un abonné domestique

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Service	Facture type	1er janvier 2024	1er janvier 2025
Anais, Aunac-sur-Charente, Cellefrouin, Chenon-Chenommet, Coulonges, Montignac-Charente, Nanclars, Puyréaux, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Front, Tourriers, Val-de-Bonnieu (Saint-Angeau), Vars, Villognon, Vouharte, Xambes	Part de la collectivité	354,40 € HT	361,20 € HT
	Part fixe annuelle	106,00 € HT	108,00 € HT
	Part variable	248,40 € HT	253,20 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	-
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	-	12,60 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	38,44 €	37,38 €
	Total HT	384,40 €	373,80 €
	Total TTC	422,84 €	411,18 €
	Total TTC m³	3,52 €	3,43 €
Système d'assainissement de Mansle (Mansle et écarts sur les communes de Fontclaireau, de Puyréaux et de Saint-Groux)	Part de la collectivité	180,84 € HT	182,94 € HT
	Part fixe annuelle	48,12 € HT	48,54 € HT
	Part variable	132,72 € HT	134,40 € HT
	Part du délégataire	173,56 € HT	178,22 € HT
	Part fixe annuelle	57,88 € HT	59,46 € HT
	Part variable	115,68 € HT	118,76 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	-
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	-	12,60 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	38,44 €	37,38 €
	Total HT	384,40 €	373,76 €
	Total TTC	422,84 €	411,14 €
	Total TTC m3	3,52 €	3,43 €

AR Prefecture

016-200072023-20251023-20251023_01-DE
Reçu le 29/10/2025

Pays d'Aigre (Aigre, Verdille)	Part de la collectivité	121,81 € HT	151,88 € HT
	Part fixe annuelle	35,41 € HT	44,48 € HT
	Part variable	86,40 € HT	107,40 € HT
	Part du délégataire	232,59 € HT	209,32 € HT
	Part fixe annuelle	70,59 € HT	63,52 € HT
	Part variable	162,00 € HT	145,80 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	-
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	-	12,60 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	38,44 €	37,38 €
	Total HT	384,40 €	373,80 €
	Total TTC	422,84 €	411,18 €
	Total TTC m3	3,52 €	3,43 €

- Nombre de factures annuelles : 2
- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : 1

2.3. Recettes

Global

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées usage domestique, dont abonnements	1 019 369,17	942 141,42
Total recettes de facturation	1 019 369,17	942 141,42
Recettes de raccordement	3 500,00	9 500,00
Autres recettes	7 820,00	12 192,00
Total des autres recettes	11 320,00	21 692,00
Total des recettes	1 030 689,17	963 833,42

Ci-dessous les recettes détaillées des périmètres de Mansle et Pays d'Aigre

AR Prefecture

016-200072023-20251023-20251023_01-DE
 Reçu le 29/10/2025

Mansle**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées usage domestique	154 373,29	144 582,11
<i>Dont abonnement</i>	48 583,41	46 440,72
Régularisations (+/-)	2 230,23	12 889,71
Total recettes de facturation	156 603,52	157 471,82
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes	156 603,52	157 471,82

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevances assainissement abonnés	127 356,15	140 585,84
<i>Dont abonnements</i>	53 304,58	59 102,93
Traitement volumes extérieurs	6 540,00	5 100,74
Régularisations (+/-)	-1 035,87	-
Total des recettes	132 860,28	145 686,58

Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux	20 928,00	4 182,25
Total des recettes	20 928,00	4 182,25

Pays d'Aigre (Aigre, Verdille)

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées usage domestique	79 049,87	63 926,54
<i>Dont abonnement</i>	32 371,69	26 563,04
Régularisations (+/-)	-1 904,26	1 200,84
Total recettes de facturation	77 145,61	65 127,38
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes	77 145,61	65 127,38

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevances assainissement abonnés	108 463,12	123 281,35
<i>Dont abonnements</i>	45 633,22	52 952,30
Régularisations (+/-)	-1 258,59	-2 682,88
Total des recettes	107 204,53	120 598,47

Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux	13 472,25	3 708,00
Total des recettes	13 472,25	3 708,00

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est 100%.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

AR Prefecture

016-200072023-20251023-20251023_01-DE
Reçu le 29/10/2025

Nombre de points

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)

VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)

(rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)

VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points	1 à 15 points sous conditions

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)

(rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)

VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	oui : 10 points non : 0 point
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	1 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point

TOTAL

120

AR Prefecture

016-200072023-20251023-20251023_01-DE
Reçu le 29/10/2025

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points*													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.254	VP.255	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
Anais	10	5	10	5	oui	15	10	10	10	10	0	10	10	105
Aunac-sur-Charente	10	5	10	5	oui	10	10	10	10	10	0	10	10	100
Cellefrouin	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	10	10	10	120
Chenon-Chenommet	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	10	10	10	120
Coulonges	10	5	10	5	oui	10	0	10	10	10	0	10	10	90
Montignac-Charente	10	5	10	5	oui	10	0	10	10	10	10	0	10	90
Nanclars	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	0	10	10	110
Puyréaux	10	5	10	5	oui	10	0	10	10	10	0	10	10	90
Saint-Amant-de-Boixe	10	5	10	5	oui	15	0	10	10	10	0	10	10	95
Saint-Angeau (Cne déléguée de Val-de-Bonnierre)	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	0	10	10	110
Saint-Front	10	5	10	5	oui	15	0	10	10	10	0	10	10	95
Tourriers	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	0	10	10	110
Vars	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	0	10	10	110
Villognon	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	0	10	10	110
Vouharte	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	0	10	10	110
Xambes	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	0	10	10	110
Mansle	10	5	10	4	oui	14	0	10	10	0	10	0	0	73
Pays d'Aigre (Aigre, Verdille)	10	5	10	5	oui	15	0	10	10	0	10	0	0	75

⇒ Indice de la collectivité pour l'année 2024 : 92*

*Indice global de la collectivité pondéré en fonction du linéaire de chaque périmètre

3.3. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

Station	Filière de traitement	Capacité (EH)	Conformité collecte (P254.3)	DBO ₅ entrante (kg/j) 2022
Mansle				
Station d'épuration "Le Bourg"	Traitement biologique par Boues activées	4 400	100	98,30
Pays d'Aigre				
Station d'épuration AIGRE "Le Bourg"	Traitement biologique par Boues activées	2 200	100	47,40
Conformité globale*			100	

*Cet indicateur résulte des stations d'épuration du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondéré par la charge entrante en DBO₅.

3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Taux de conformité (%)
Aunac-sur-Charente	
Station d'épuration communale 0516023V001	100
Saint-Amant-de-Boixe	
Station d'épuration "Le Bourg" 0516295V002	100
Saint-Angeau (Cne déléguée de Val-de-Bonnierre)	
Station d'épuration communale "Saint-Angeau" 0516300V001	100
Mansle	
Station d'épuration "Le Bourg" 516206V002	100

- (1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

3.5. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 Juillet 2015.	30 points
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 Juillet 2015.	10 points
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		10 points
Partie C :		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		10 points
TOTAL		120 points

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points								Total	DBO ₅ entrante (kg/j) 2022
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Partie B	Partie C		
Mansle	20	0	0	0	10	0	0	0	30*	98,30
Montignac	20	10	0	0	0	0	0	0	30	20,00
Pays d'Aigre	20	0	0	0	10	0	0	0	30*	47,40
Villognon	20	0	0	0	0	0	0	0	20	8,10

*Donnée provenant du rapport Annuel du Délégué de 2024.

⇒ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2024 : 30******Indice global de la collectivité pondéré par la charge entrante en DBO₅ de chaque périmètre.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	39 083,00	371 609,43
Montants des subventions en €	0,00	0,00
Montants des contributions du budget général en €	0,00	0,00
Montants des participations pris au budget assainissement en €	0,00	0,00

Détail des travaux engagés :

Nature des travaux	Montant (€)	Subventions (€)
Etudes filières boues Saint Amant de Boixe	21 431,19	0,00
Etudes réseaux + step Montignac-Charente	7 874,84	0,00
Etude diagnostique Aigre et Val de Bonnieure	62 236,16	0,00
Etude zonage d'assainissement à l'échelle de CC Cœur de Charente	22 725,00	0,00
Mise à niveau tampons d'assainissement	11 292,50	0,00
Travaux réhabilitation réseaux impasses du Gardoire et des Bouviers + extension réseau Rue des Seigelas - Mansle-les-Fontaines	199 453,91	0,00
Pose d'un mini poste Chenon-Chnenommet	6 180,00	0,00
Renouvellement clôture step de Coulonges	9 819,27	0,00
Pompes agitateurs poires câbles coffret électrique	25 696,56	0,00
Pose Y chenon	4 900,00	0,00
Total	371 609,43	0,00

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 897 372,10	2 408 370,00
Montant remboursé en en €	en capital	379 319,54	360 412,00
	En intérêts	101 123,43	96 630,40
Epargne brute annuelle en €		251 767,00	234 501,30
Durée d'extinction de la dette en années		11,51 ans	10,27 ans

4.3. Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de **475 853,93 €** (488 532,92 € en 2023).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2024, le montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) s'est élevé à : **0,00** Euros.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à **0,00** € en 2024.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

6.1. Régie

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	3 036	3 042
VP.068	Volume facturé (m³)	213 266	216 541
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	68,72	68,72
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	0,00
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 831	6 653
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	25,96	19,59
D204.0	Prix TTC (€) du service au m³ pour 120 m³	3,52	3,43
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	86,01	91,28
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	102	102
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m³)	0,00	0,00
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4,37	0,00
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,00	0,00
P255.3	Indice de connaissance des rejets	30	30
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	0,00	0,00
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00

AR Prefecture016-200072023-20251023-20251023_01-DE
Reçu le 29/10/2025**6.2. Mansle**

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	930	943
VP.068	Volume facturé (m ³)	90 580	88 784
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	18,17	18,19
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	0,00
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	310 391,80	307 340,65
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 953	2 384
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	41,34	50,9
D204.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	3,52	3,43
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	75	73
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m ³)	0,0000	0,0000
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	22,02	5,50
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,38	0,38
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	30	30
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	0,00	0,00
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00

6.3. Pays d'Aigre

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	738	739
VP.068	Volume facturé (m ³)	53 919	52 014
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	19,14	19,14
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	67,33	0,00
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	197 822,39	189 433,85
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 820,00	2 386
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0,00	0,00
D204.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	3,52	3,43
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	75	75
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m ³)	0,0012	0,0000
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0,00	0,00
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,00	0,00
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	30	30
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	5,95	5,41
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00

6.4. Global

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	4 704	4 724
VP.068	Volume facturé (m ³)	357 765	357 339
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	106	106
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	67,33	0,00
VP.182	Encours total de la dette (€)	2 897 372,10	2 408 369,33
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	1 019 369,17	942 141,42
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	39 083,00	371 609,43
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	10 604	11 423
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	67,30	70,49
D204.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	3,52	3,43
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	90,47	91,28
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93	92
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m ³)	0,0002	0,0000
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,60	0,94
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,07	0,07
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	29	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	11,51	10,27
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	0,86	0,98
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00